



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 077-200087021-20250930-2025_DCS_030-DE

Délibération N° 2025-030
Date de convocation : 19 Septembre 2025
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 78
Nombre de suffrages : 79

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2025-030 – Adhésion à Seine et marne numérique en tant que membre associé et à l'activité « services numériques »

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – BONTOUR Thierry, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – DERVIN José, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – RAHAULT Sébastien, titulaire – TALFUMIER Daniel, titulaire – THOMINET Nicolas, titulaire – VAN DER SCHUEREN James, titulaire – GOBINOT José, suppléant – LEMAIRE Alain, suppléante – VANCOILLIE Jacky, suppléant –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire – DOMARD Muriel, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – BERTHEAU Florence, suppléante – BOUCHASSON Dominique, suppléant – JACQUEMINET Joël, suppléant – KURAS Leslie, suppléant –

Communauté de Communes du Provinois :

BANNE Pascal, titulaire – BLANCHARD Flavien, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CANAPI Marie-Pierre, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – COGNYL Gérard, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – FASSELER Philippe, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire – MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – PIERRU Hugo, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – VOISEMBERT Pierre, titulaire – DELPUECH Laurent, suppléant – WALLE François, suppléant –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHAINEAU Francis, titulaire – CHAPLOT Jean-Luc, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – DORMION Jean-Claude, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire – GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire – GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEGENDRE Isabelle, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SAUNIER Denis, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – TALBOURDET Dominique, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – THIENARD Gérard, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant – FABRY Marc, suppléant –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire –

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc, titulaire –

Commune de Saint Just en Brie :

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

CLAY Déborah, titulaire – DESSOLES Méлина, titulaire GUIGNIER Marie-France, titulaire – JORAND Michel, titulaire –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

FARIVAR Parastou, titulaire – GUILLETTE Christine, titulaire – SALA Patrick, titulaire –

Communauté de Communes du Provinois :

BONTOUR Alain, titulaire – BOULET Christine, titulaire – BOULLOT Alain, titulaire – CHARPENTIER Cécile, titulaire – GALAND Yvette, titulaire – MARCHAND François, titulaire – NAVARETTE Antonio, titulaire – PERRINO Fabien, titulaire –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

De ROUX Julie, titulaire – JOUNIAUX Olivier, titulaire – MENARD Sophie, titulaire – ROUSSEL Véronique, titulaire –

Commune de Vieux Champagne :

Commune de Vanvillé :

Commune de Saint Just en Brie :

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHAMPENOIS Christian, titulaire – GRENET-LAFFONT Denis, titulaire – LEGROS Lionel, titulaire – MONBEIG Pierre-Dominique, titulaire – OUVRE Michel, titulaire – PEIGNOT Pierre, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – PRON Philippe, titulaire – THIEBLEMONT Gilles, titulaire –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves, titulaire – CARLIER Dominique, titulaire – COIBION Frédéric, titulaire – ESCULIER Dorys, titulaire – GELSUMINI Patrick, titulaire – GOBARD Éric, titulaire – LEMAIRE Ingrid, titulaire – VAN LANDEGHEM Jean-Marie, titulaire – VITTI Jean-Charles, titulaire –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – ARTHUR Olivier, titulaire – BAALI CHERIF Cherifa, titulaire – BACHELET Stéphane, titulaire – BONICI Claude, titulaire – CLAUSS Georges, titulaire – de MEULENAERE Alexandre, titulaire – HOTIN LETANG Julie, titulaire – LEFEVRE Christophe, titulaire – MILLET Jérôme, titulaire – VICQUENAUULT Nadège, titulaire –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain, titulaire – FASSIER Delphine, titulaire – FLAMEY Francis, titulaire – FLON Martine, titulaire – LABONNE Bernard, titulaire – LAWSON Latevi, titulaire – LETERRIER Carine, titulaire – POULAIN Michel, titulaire – QUÉRÉ Catherine, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SIVANNE Evelyne, titulaire – VILLIERS Nadine, titulaire –

Commune de Vieux Champagne :

Commune de Vanvillé :

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric, titulaire –

Pouvoirs :

MICHELOT Bernard, titulaire à CRAPART Claire

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS

Secrétaire de Séance : Jacques SIMONY

OBJET : N° 2025-030 – Adhésion à Seine et marne numérique en tant que membre associé et à l'activité « services numériques »

Vu l'arrêté interpréfectoral 2023/DRCL/BLI/N°4 du 25 juillet 2023 portant modification des Statuts du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique,

Considérant qu'aujourd'hui, les déploiements du réseau de fibre optique sur le territoire de la Seine-et-Marne sont quasi-achevés et que le Syndicat concentre son activité sur l'exploitation des deux réseaux qui constituent sa colonne vertébrale à savoir le réseau (FTTO) Sem@for77 et le réseau (FTTH/FTTE) sem@fibre77,

Considérant que fort de ce tournant, la volonté du Syndicat est d'accompagner les adhérents et les entités qui les composent dans le déploiement de nouveaux usages en appui du très haut débit en proposant une offre de services numériques,

Considérant qu'afin de permettre cet accompagnement, le Syndicat a procédé à la modification de ses Statuts, notamment en modifiant son objet pour y inclure une activité complémentaire « Services Numériques » comprenant notamment les activités relatives à la sécurité numérique et aux objets connectés,

Considérant également que ladite modification des Statuts a créé la qualité de membre associé qui permet de participer aux travaux du Syndicat dans un rôle consultatif et sans voix délibérative,

Considérant que cette qualité de membre associé donne droit à l'adhésion à l'activité complémentaire « services numériques » développée par le Syndicat,

Considérant la volonté du Syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marnais (S2e77) de promouvoir et de bénéficier des services numériques proposés par le Syndicat, volonté renforcée au vu des enjeux territoriaux actuels et à venir sur les diverses thématiques qu'impliquent ces services en matière de transition numérique et énergétique,

Considérant qu'un des objectifs du Syndicat est de permettre aux acteurs publics du département d'accéder à une solution mutualisée, souveraine et répondant aux besoins des collectivités pour la gestion de données numériques issues de capteurs permettant des économies de fonctionnement, une aide à l'orientation d'investissement ou de nouveaux usages dans une multitude de domaines (régulation de l'éclairage public, gestion bâtementaire, maîtrise des consommations, connaissance des mobilités, surveillance de niveaux ...),

Considérant que le Syndicat Seine-et-Marne Numérique peut proposer aux collectivités qui en font la demande de déployer un réseau radio départemental dit basse consommation (norme « LoRa ») permettant de répondre aux besoins des collectivités territoriales, des intercommunalités, des syndicats mixtes, ainsi que de potentiels concessionnaires,

Vu l'offre du Syndicat Seine-et-Marne Numérique aux collectivités pour déployer un réseau radio départemental dit basse consommation (norme « LoRa ») permettant de répondre aux besoins des collectivités territoriales, des intercommunalités, des syndicats mixtes, ainsi que de potentiels concessionnaires,

Vu la volonté de réaliser une étude pour équiper toutes les collectivités et établissements publics de compteurs en télérelève dans le cadre de la démarche de sobriété, le S2e77 et donc de bénéficier de l'offre de Seine et Marne numérique.

Vu la décision N°2025-13 actant la volonté d'adhérer à Seine et Marne numérique en tant que membre associé

Vu l'article L5211-10 du CGCT précisant que la présidente ne peut adhérer à un établissement public sur simple décision.

Le comité syndical doit annuler la décision 2025-13 et prendre une délibération pour adhérer à seime et Marne numérique et autoriser la présidente à signer la convention.

Vu les explications,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

ANNULE la décision 2025-13

DECIDE d'adhérer au Syndicat Seine-et-Marne Numérique en qualité de membre associé tel que prévu à l'article 1 des Statuts,

DIT QUE cette adhésion permet au Syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marnais (S2e77) de participer aux travaux du Syndicat sans voix délibérative,

DECIDE de souscrire à l'activité complémentaire « services numériques », proposée par le Syndicat Seine-et-Marne Numérique en appui à l'utilisation des infrastructures des réseaux publics de communications électroniques déployés, décrite à l'article 2 – « Objet » de ses Statuts et qui comprend l'ensemble des activités liées à :

- la sécurité numérique : les activités liées à la sécurité numérique sont celles relevant de l'ensemble des actions permettant de se prémunir des cyberattaques par la mise en place notamment d'audits, e-learning, accompagnement à la mise en place de solutions ou encore l'hébergement dans des data centers sécurisés des données des membres ;
- aux objets connectés : les activités liées aux objets connectés sont celles relevant de l'ensemble des actions permettant l'ingénierie et le déploiement de toute nouvelle infrastructure de réseau de communications électroniques (par exemple bas débit et/ou basse consommation) permettant d'interconnecter des capteurs.

DIT QUE cette souscription entraîne de plein droit l'accès pour le Syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marnais (S2e77) aux services proposés par le Syndicat, accès dont les conditions sont établies par une convention à signer entre le Syndicat et le Syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marnais (S2e77),

APPROUVE les termes de la convention d'accès aux services numériques tel que jointe en annexe,

AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention,



DIT QUE le Syndicat peut, à la demande d'un de ses adhérents ou membres associés, ou de collectivités non-membres, réaliser toute mutualisation et toute mission de coopération ou prestations se rattachant à ses compétences ou activités et dans le prolongement de celles-ci,

DIT QUE le déploiement sur le territoire du Syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marnais (S2e77) d'un réseau d'un réseau radio départemental dit basse consommation constitue une opportunité

DEMANDE au Syndicat Seine-et-Marne Numérique au titre de sa qualité de structure mutualisatrice de prévoir le déploiement dudit réseau sur son territoire.

APPROUVE l'adhésion à seine et Marne numérique en tant que membre associé

AUTORISE la présidente à signer tous documents relatifs à cette adhésion

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)